

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FÉVRIER 1995

Sont présents :

M. Piazzalunga, Maire

MM. Fornerone, Schorer, Conseillers administratifs

Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Piffaretti et Schneider

MM. Boissonnas, Collaud, Corthésy, De Bay, Decrey, De Felice, Donzé, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Jaussi, Maunoir, Maxwell, Paychère, Renggli, Schambacher, Sommaruga et Zogg.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1994.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Préavis concernant le projet de modification du régime des zones selon plan N° 28.691-537, création d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée à des activités administratives et commerciales à la route de Jussy. Discussion. Vote.
5. Préavis concernant le plan localisé de quartier N° 28.690-537, situé route de Jussy /voie SNCF. Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr 31'500,- en vue de la construction d'un columbarium au cimetière. Discussion. Vote.
7. Demande d'un crédit de Fr 1'820'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin en rue à trafic modéré. Discussion. Vote.
8. Information concernant la création d'une "Maison chênnoise".
9. Projets de délibérations.

10. Communications et propositions du Conseil administratif.
11. Propositions individuelles et questions.
12. Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 12.1. Mme Martine Claudette Georgette DEL GIOVANE, 1951, de nationalité française, divorcée.
 - 12.2. M. Harold James, GLEASON, 1964, de nationalité allemande, célibataire.
 - 12.3. M. Mahmoud ABDEL GELIL, 1948, de nationalité égyptienne, marié, 3 enfants.
 - 12.4. M. Nicola LEOCATA, 1962, de nationalité italienne, marié, 2 enfants.
 - 12.5. M. Silvisya FILIPUCI, 1935, de nationalité turque, marié
 - 12.6. M. Bahman HABACHI, 1943, de nationalité iranienne, marié, 1 enfant
 - 12.7. Mme Saliha BOUHARA née BOUGUEDOURA, 1943, de nationalité algérienne, veuve, 1 enfant

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1994 :

Les rectifications suivantes sont apportées :

- 1.1. M. PAYCHERE précise, qu'à la page 535, sa demande concernant les modifications de la circulation appliquées à Thônex lors de la future traversée de la rade s'adressait au Conseil administratif.
- 1.2. M. RENGGLI indique, qu'à la page 521, 1er paragraphe, il faut lire :
 - *"... les dépenses nécessaires et non flatteuses et "enorgueillissantes" et non "orgueillissantes"*

Suite à ces modifications le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. le Président donne lecture de 2 lettres et fait les communications suivantes :

2.1. Lettre de M. Jean-Pierre RENGGLI, concernant la documentation envoyée au Conseil municipal.

"Monsieur le Président,

Voilà plus de 7 années que je siége au Conseil de cette commune devenue Ville.

Voilà plus de 7 ans que vous et moi recevons des dossiers uniques (par groupe politique) à photocopier entre partenaires conseillers municipaux.

Sachant que le Conseil administratif pour son ensemble (3 membres) coûte à la collectivité Fr 148'000,- (budget 1995 et probablement sa documentation personnelle) soit Fr 49'333.33 par membre.

Sachant que le Conseil municipal, pour son ensemble coûte à la collectivité Fr 67'000,- (budget 1995 – 25 membres) y compris sa documentation unique qu'il doit se répartir à ses frais entre groupe politique soit Fr 2'680,- par membre.

Ne serait-il pas raisonnable qu'à l'orée de l'an 2000, chacun, enfin, reçoive la même information, dans le même temps, pour lui faciliter la tâche.

Une fois encore, je ne pense pas à moi mais à mes successeurs.

Je leur souhaite d'obtenir ce que je demande, chacun y retrouvera son compte, du temps pour la réflexion, un document de bonne qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

N.B. égalité de traitement SVP."

2.2. Lettre de "Thônex-Réalisme", concernant la réfection de l'avenue Adrien-Jeandin.

"Monsieur le Président,

Notre association, vous le savez, a pour devoir, entre autres, d'être attentive à l'évolution de notre commune.

Certains membres de notre comité ont, par voie de presse, pris connaissance, en son temps, du projet à réaliser sur l'artère dénommée avenue Adrien-Jeandin et son exposé lors de nos deux dernières séances de Comité.

De nos discussions, il ressort principalement qu'un tel investissement est parfaitement déplacé, voire inutile, si l'on sait que le confort privilégie uniquement les riverains et aura pour résultat d'augmenter d'autant les nuisances en d'autres lieux (avenue de Thônex).

Pour conclure, notre Comité se prononce contre une telle dépense et désire que les membres du Conseil municipal en soient informés.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués."

M. le Président informe les membres du Conseil municipal que cette question sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

2.3. Le repas de fin de législature est prévu le mardi 23 mai prochain. De plus amples renseignements seront communiqués en temps voulu.

2.4. Les sujets des prochaines votations populaires du 12 mars 1995 seront les suivants :

Votation fédérale :

1. Le contre-projet de l'Assemblée fédérale du 7 octobre 1994 relatif à l'initiative populaire "pour une agriculture paysanne compétitive et respectueuse de l'environnement".
2. La modification du 18 mars 1994 de l'arrêté sur l'économie laitière 1988.
3. La modification du 8 octobre 1993 de la loi sur l'agriculture.
4. L'arrêté fédéral du 7 octobre 1994 instituant un frein aux dépenses.

Votation cantonale :

1. L'initiative populaire (IN 4) relative à l'aménagement du secteur Rôtisserie-Pélisserie (Alhambra).
2. Le projet de loi PL 5606 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (création d'une zone protégée) (contre-projet à l'IN 4 Rôtisserie-Pélisserie).

2.5. Les Conseillers qui désirent s'inscrire à la course pédestre des Autorités prévue le samedi 8 avril 1995 sont priés de remplir le bulletin d'inscription que nous faisons circuler ce soir.

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux", donne lecture des conclusions des rapports de la commission "Ad hoc Thônex-Village" des 7, 14 novembre, 5 et 19 décembre 1994 :

"Cette dernière a planché sur les nécessités scolaires, sur les programmes d'équipement public complémentaire, d'études et de réalisations futures. Elle formulera prochainement aux commissions concernées et au Conseil municipal les conclusions de son travail. Cette commission a pour but de participer à l'étude de l'avant-projet jusqu'à son aboutissement."

- 3.2. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux "Sports", prend la parole et donne lecture des conclusions du rapport des "Commissions Réunies" du 15 décembre 1994 :

"Cette commission avait pour but principal d'informer sur le statut juridique du groupement intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin, suite à l'avis de droit de Me MANFRINI avalisé par le DIEAR (Département de l'Intérieur, de l'Energie et des Affaires Régionales)."

"Après discussion, il a été décidé par 9 voix "pour" et 3 abstentions de ne pas demander, pour l'instant, un autre avis de droit."

- 3.3. M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 6 décembre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La SA Téléthônex, dans laquelle la commune est actionnaire à raison de 20 %, avait fait une demande de prêt de Fr 200'000,- afin de pouvoir aller de l'avant dans son activité. Après une discussion assez fournie, avec le Directeur de Téléthônex et son Président, cette demande a été refusée par 6 voix "contre", 2 abstentions."

- 3.4. M. FISCHER, rapporteur de la commission des "Loisirs" intitulée "Groupe Culturel" du 10 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Le projet présenté par M. Denis GARDON est accepté et il est décidé de le proposer à la prochaine commission "Culture & Loisirs"."

- 3.5. M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 31 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Concernant le projet de rénovation et transformation du groupe scolaire "Marcelly-Tronchet", la commission n'est pas entrée en matière."

- 3.6. Mme PIFFARETTI, rapporteur de la commission des "Loisirs" et de la "Culture" du 7 février 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

- "1. Au sujet de l'Eglise Saint-Pierre de Thônex il a été décidé, par 4 voix "pour" et 1 abstention de remplacer l'aide financière demandée de Fr 5'000,- par une aide de Fr 2'000,-. D'autre part, 500 brochures seront commandées pour une somme de Fr 3'000,-.*
- 2. Concernant le projet Gardon, il sera proposé au prochain Conseil municipal une action en faveur de l'aide à la culture.*
- 3. Un courrier a été échangé avec la commune de Corabia afin de recevoir, dans le courant de l'année, des enfants roumains."*

4. Préavis concernant le projet de modification du régime des zones selon plan N° 28.691-537, création d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée à des activités administratives et commerciales à la route de Jussy. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux", précise que ce terrain est déjà en zone industrielle et artisanale. Il s'agit d'y ajouter des activités administratives et commerciales. Le Conseil administratif préavise favorablement ce projet.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission accepte ce déclassement à l'unanimité."

La discussion est ouverte.

M. SOMMARUGA informe qu'il est favorable à ce changement de zone mais contre la densification de ce quartier.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu le projet de loi présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le plan N° 28.691-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le préavis de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995,
- **A L'UNANIMITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De préavis **favorablement** au projet de modification du régime des zones (création d'une zone de développement industriel et artisanal destinée à des activités administratives et commerciales, à la route de Jussy) selon plan N° 28.691-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie.

5. Préavis concernant le plan localisé de quartier N° 28.690-537, situé route de Jussy /voie SNCF. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux" souligne que ce projet de plan localisé de quartier passe d'une densité de 1,4 à 1,55, soit 2 niveaux sur la partie côté route de Jussy. Le Conseil administratif n'a pas d'arguments particuliers "pour" ou "contre", si ce n'est que la commune manque d'activités commerciales.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La majorité des commissaires ont trouvé cette densification inutile et inopportune vu les surfaces déjà disponibles sur la commune. Ce projet est refusé par 7 voix "contre", 3 voix "pour" et 1 abstention."

La discussion est ouverte.

Mme SCHNEIDER : les "Verts" sont opposés à cette nouvelle densification dans ce quartier vu que les zones commerciales sur la commune ne sont pas toutes utilisées.

M. ZOGG regrette que l'on bloque une densification dans cette zone d'autant plus qu'elle ne coûte rien à la commune. Cela ne peut que rapporter si ces locaux sont occupés.

M. CORTHESEY est du même avis que M. ZOGG, d'autant plus que la surface bétonnée au sol ne change pas. On se prive d'une entrée d'argent.

M. MAUNOIR pense qu'il est difficile de s'opposer à des projets qui globalement ne sont pas modifiés par rapport au plan localisé existant. La question de savoir s'il y a de la demande pour la location ou pas, c'est au promoteur de faire son choix et ce n'est pas à la commune de juger cet élément.

M. DE BAY est opposé à cette modification dans les mesures où l'usine GENEX vient de terminer la construction d'un parking en sous-sol et avec cette densification, il y aura une entrée/sortie supplémentaire.

M. SOMMARUGA approuve l'intervention de M. DE BAY et rappelle que nous avons reçu des pétitions des habitants de la route de Jussy concernant la circulation élevée sur cette artère.

M. FORNERONE précise que le Conseil municipal doit tenir compte de l'élément urbanistique en dehors de toute considération économique.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N° 28.690-537 situé route de Jussy – voie SNCF, présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le préavis de la commission d'Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995,
- **A LA MAJORITE** (par 17 voix "pour" et 7 voix "contre")

(Suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De préaviser **défavorablement** le plan localisé de quartier N° 28.690-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie.

M. FORNERONE, suite à ce vote, tient à préciser que le plan localisé de quartier actuellement en force, reste à 1,4.

6. **Demande d'un crédit d'étude de Fr 31'500,- en vue de la construction d'un columbarium au cimetière. Discussion. Vote.**

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux", remarque que Thônex est une des dernières communes à ne pas posséder de columbarium dans son cimetière. Le Conseil administratif a prévu la construction de ce columbarium en 3 étapes par intervalle de 4 ans.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Finances", précise qu'il s'agit d'une étude globale et que la première étape prévoit une dépense d'environ Fr 140'000,-.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les commissaires sont favorables à ce projet et se sont prononcés par 7 voix "pour" et 3 abstentions."

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 31 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les commissaires ont formulé le vœu de fixer un plafond au prix total de la construction. Le crédit a été voté à l'unanimité."

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le document établi par le bureau G. ROCHAT, architecte,
- Vu le préavis favorable de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 8 novembre 1994,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 31 janvier 1995,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 31'500,- en vue de la construction d'un columbarium au cimetière.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

7. Demande d'un crédit de Fr 1'820'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin en rue à trafic modéré. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux" désire tout d'abord répondre à la lettre de "Thônex Réalisme" : les Autorités de la commune de Thônex se sont battues ces dernières années pour préserver environ 300'000 m² des communaux d'Ambilly pour le bien de l'ensemble de la population. Le projet de l'avenue Jeandin ne concerne pas qu'une partie de la population mais le 30 % des Thônésiens, soit environ 3'300 habitants.

Le vote de ce soir est un tournant. Il va être décisif dans les options d'urbanisme et de circulation de la commune. Il ne s'agit pas de bloquer l'avenue Jeandin, mais de permettre aux habitants de sortir de chez eux librement et en toute sécurité.

En prolongation, il s'agira d'avoir le même raisonnement par rapport à l'avenue Tronchet.

Les commissions de "Circulation" et d'"Etudes & d'Urbanisme" seront nanties de plus de documentations de manière à définir clairement où nous devons empêcher le plus possible un trafic de transit.

Le Département des travaux publics et l'Etat de Genève devront passer à la caisse concernant les routes cantonales. Le Conseil administratif y est extrêmement attentif par rapport à "Thônex-Verchères" et aux possibilités éventuelles d'une traversée de la Rade.

Par ce vote, il faut montrer clairement à l'Etat, ce que la population de Thônex veut et si nous ne le faisons pas rien ne se réalisera sur Thônex si ce n'est des constructions et de nouveaux logements, notre commune sera donc absolument bloquée dans quelques années au niveau de la circulation.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Finances", approuve ce projet et est personnellement favorable à cette dépense.

Mme SCHNEIDER-BIDAUX, rapporteur de la commission de "Circulation" du 26 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Après avoir reçu une plaquette importante sur les projets de circulation à Thônex, les commissaires ont discuté de l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin qui a été acceptée par 7 voix "pour" et 2 voix "contre".

Il est à noter que lors de cette commission, M. MAXWELL a demandé où en était son projet "TNT" auquel il n'a jamais reçu de réponse. Il souhaite qu'il en soit discuté avant la fin de la législature".

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 31 janvier 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Ce crédit a été voté par 8 voix "pour" et 2 abstentions."

La discussion est ouverte.

M. JAUSSE : le groupe socialiste se prononcera "pour" ce projet, non pas à 100 % de bon coeur, car il faut le réaliser. Ce dernier modifie peu les débits et la vitesse, mais il accroît certainement quelque peu la sécurité. D'autre part, son coût paraît excessif.

M. FAVRE : la fraction libérale déplore vivement le prix exorbitant de ce projet. A plusieurs reprises, en commissions, nous avons proposé des travaux plus légers, provisoires aussi pour certains secteurs. Il est regrettable, malgré ces propositions, que le Conseiller administratif délégué aux travaux n'ait pas eu une volonté d'économie plus franche des deniers publics, surtout lorsqu'elle est réclamée à maintes reprises par plusieurs membres de ce Conseil.

Au sujet des aménagements proposés; est-il si difficile de renoncer à une serrure en or plaqué sur une porte d'entrée d'un HLM ?

Le parti libéral n'entend pas s'opposer au principe de la fluidité du trafic sur notre commune et pour cela l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin en devient nécessaire.

En ce qui concerne le principe de réaliser un projet pour la sécurité de nos enfants, pour le confort de nos habitants et pour la gestion du trafic, la fraction libérale est favorable à ce projet en espérant qu'à l'avenir des impératifs de réalisation ne forceront pas les contribuables à éventrer leur porte-monnaie.

M. MAXWELL fait la déclaration suivante :

"Je ne sais pas encore si je vais voter "contre" ou "pour" ce projet. Je trouve regrettable qu'on fasse des déclarations, qu'on donne des arguments et que l'on dise que dorénavant on va voter "pour" ou "contre". A quoi ça sert d'avoir un Conseil municipal si finalement personne n'écoute les arguments des autres ? C'est la raison pour laquelle, moi, je n'ai pas encore décidé. J'aimerais bien qu'il y ait pour une fois un débat au sein de ce Conseil municipal. C'est un problème très important, pour que vous puissiez encore changer votre avis sur ce problème. Sinon, à mon avis, c'est très grave pour la démocratie, parce que l'on fait là est une espèce de pièce de Franz Kafka avec de mauvais acteurs.

J'aurais des questions à poser et j'aimerais soulever des problèmes. J'aimerais vraiment que l'on rentre une fois dans un débat et qu'on ne dise pas toujours : on discute trop, on discute en rond, et c'est pour ça d'ailleurs qu'à la commission de circulation qui est chapeautée, par ailleurs, par la commission "Etudes & Urbanisme", on dit que l'on ne trouve pas de solutions.

Le cas de l'avenue Adrien-Jeandin est un cas d'espèce. Il est tout-à-fait comparable au chemin du Petit-Bel-Air, dans ce sens qu'on a fait des aménagements coûteux qui n'ont rien apporté et après on se frotte les mains, on dit oui, on a fait du bon travail, on a fait quelque chose de beau, puis personne comprend, pourquoi ? Parce que l'on a pas consulté les gens auparavant. On leur plaque un projet en pleine figure et c'est tout, puis après on bosse dessus et on est content, on rentre à la maison.

Je pense que les habitants d'Adrien-Jeandin, si vous faisiez une enquête, seraient tout-à-fait d'accord à ce que l'on mette deux panneaux "bordiers autorisés" à chaque bout de la rue, et à ce moment là, cela coûtera 2 millions de moins à la commune et cela arrangera tout le monde. Il suffit de faire respecter ceci, mais si on ne fait plus respecter les lois, c'est de toute manière l'anarchie. En tout cas, tel qu'il est présenté, le projet n'aura qu'un but : esthétique, avec peut-être quelques mesures de sécurité, tels que des passages à "niveaux". J'aimerais bien être convaincu du contraire.

On a fait quand même beaucoup de bêtises à Thônex. Si je prends la route de Jussy : on l'élargit, on la rétrécit, l'avenue Tronchet également. Ensuite l'avenue Adrien-Jeandin : elle a d'abord une destination de desserte pour la route Blanche, et maintenant elle a une autre destinée. Qu'est ce qu'on va faire après ? Et puis la rue de Genève ? A la page 179 de ce bouquin, je croyais qu'il s'agissait de la rue "Ancienne à Carouge", mais il s'agit de la rue de Genève autrefois. C'est l'erreur qu'on a fait à

Thônex. On a transformé notre patrimoine historique en espèce d'avenue "Staline" au boulevard "Ceausescu" et c'est encore une erreur qu'on a faite.

Maintenant j'aimerais savoir dans quelle manière l'avenue Adrien-Jeandin est intégrée dans ceci, que je n'ai jamais reçu. Cette conception globale de la circulation à Genève, Thônex est mentionné là-dedans, y compris l'avenue Adrien-Jeandin et c'est marqué "projet soumis en consultation publique", et moi en tant que vice-président de la commission de circulation, je n'ai jamais reçu ce document, je trouve ça scandaleux, excusez-moi.

Alors, j'aimerais bien avoir des réponses à ces questions-là. Est-ce que Adrien-Jeandin s'intègre vraiment là-dedans, parce que le projet original prévoyait au moins 5 seuils de ralentissement et ça c'était intégré dans le concept de circulation routière à Thônex. On n'en n'a absolument pas pris conscience, simplement le projet a été amaigri au fur et à mesure et maintenant on a une route un peu plus étroite où bien-sûr, les gens, quand il n'y a pas de circulation circuleront tout aussi vite qu'avant, ceci comme au Petit-Bel-Air et quand il y aura le bouchon il y aura tout autant de gens qui feront le bouchon.

Il y a d'autres solutions ; il y a une solution que j'ai déjà proposée il y a bien longtemps, à savoir : demander aux Français d'utiliser la desserte qui est derrière la douane et qui va sur Gaillard car beaucoup de circulation va sur Adrien-Jeandin et tourne à droite, la circulation va sur la rue de Genève avec comme destination Gaillard et Ambilly. Ces gens-là pourraient très très bien utiliser cette desserte et traverser la frontière au niveau de Thônex-Vallard.

Je suis sûr qu'il y a encore d'autres solutions et j'aimerais bien que l'on débâte de celles-ci ce soir. Je m'excuse, je lance un pavé dans la mare, mais je pense qu'à Thônex on a jamais rien fait de bien au point de vue circulation jusqu'à ce jour. Je pense encore à cette rue de Genève et dire que les Thônésiens critiquent le goulet de Chêne-Bourg. Or, le goulet de Chêne-Bourg pourquoi existe-t-il ? C'est parce que les Thônésiens ont élargi la rue de Genève c'est pour ça qu'il y a un goulet sinon il n'y aurait jamais eu de goulet.. Merci".

Mme SCHNEIDER : il est vrai qu'un tiers des habitants de la commune habitent ce quartier, c'est aussi vrai qu'il y a une école et que par rapport à celle-ci, il faut prévoir les moyens de sécurité que les habitants attendent suite aux informations qui leur ont été données. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce projet.

M. MAUNOIR : La modération du trafic de transit à l'avenue Adrien-Jeandin est une bonne chose mais il n'est pas normal de réduire le coût du projet en réduisant les prestations au niveau du kilométrage et non au niveau de la qualité de l'agencement.

D'autre part, une partie du trafic sera détournée sur l'avenue de Thônex. Il n'a pas été fait d'étude sur l'impact que l'augmentation de la cadence du tram sur la rue de Genève aura sur le débouché de l'avenue Adrien-Jeandin. Je suis modéré par rapport à ce projet même si sur le principe j'étais d'accord pour que quelque chose se réalise. Pour ces raisons je m'abstiendrai pour ce vote.

M. SCHAMBACHER : le PDC a étudié attentivement ce projet et vous livre ici ses conclusions qui ne ressemblent pas à celle des autres groupes :

"Pour les piétons, les progrès sont réels, un nombre plus important de passages pour piétons avec des îlots au centre de la chaussée amélioreront certainement leur sécurité.

Pour l'automobiliste arrivant de l'avenue Tronchet, ce projet simplifie vraiment l'entrée sur l'avenue Adrien-Jeandin. Il est vrai qu'aujourd'hui cette entrée n'est pas aisée et il faut une certaine dextérité pour la faire ce qui doit certainement en décourager quelques-uns.

Avec ce projet, plus de problèmes, l'automobiliste ne pourra plus la manquer; l'avenue sera là, vraiment en face de lui et elle apparaîtra mieux comme la route à suivre et on peut donc supposer une plus grande circulation.

Dans l'autre sens de circulation, pour déboucher sur la rue de Genève, ce projet est vraiment la solution.

Aujourd'hui encore, aux heures de pointe, les véhicules font la queue les uns derrière les autres ce qui limite énormément le nombre de voitures pouvant emprunter cette avenue. Avec ce projet, la queue se fera sur deux files, donc deux fois plus de voitures pourront franchir ces feux et le résultat sera que deux fois plus de véhicules emprunteront cette avenue et les nuisances augmenteront d'autant. Bien sûr, la route sera un peu plus étroite mais, avec 5,75 mètres, deux voitures se croisent sans aucune gêne à moins qu'un cycliste...

Les cyclistes, quelle place leur a-t-on réservée dans ce projet ? Peu ou pas. Dans ce projet les cyclistes sont mis à contribution sans qu'ils aient été consultés. En effet, ces cyclistes sont la clef de voûte de ce projet, ils n'auront pas une place mais une fonction. Ce seront eux qui par leur présence, seront chargés de freiner le trafic. Ce seront donc principalement les enfants de la commune, vos enfants, nos enfants, qui seront chargés de cette très dangereuse mission.

Le PDC trouve cette méthode de modération particulièrement criminelle.

Quant à offrir une artère beaucoup plus conviviale aux riverains de cette avenue, la plus verte parmi les vertes de la commune où les habitants sont en moyenne à plus de 25 mètres de la chaussée, on est en droit de se poser des questions.

En conclusion et comme vous l'aurez certainement compris, le PDC trouve inacceptable de dépenser près de 2 millions pour un projet mal ciblé ne satisfaisant que partiellement aux objectifs initiaux et de plus, contenant de graves défauts."

Le PDC refusera donc ce projet et vous engage vivement à en faire de même.

M. FORNERONE revient sur les propos tenus par M. MAXWELL et rappelle qu'en matière d'urbanisme il y a des cycles et des durées de vie qui représentent en général une génération. M. MAXWELL a des durées de vie en matière de circulation qui sont très courtes car à peu près chaque année il nous donne des orientations différentes.

Il y a quelques temps, il nous proposait de mélanger les cyclistes aux voitures vu que ces derniers ralentissent le trafic et qu'ils s'intègrent parfaitement à la circulation.

Quant à la diminution de la largeur de la route de Jussy, elle est due à l'aménagement des pistes cyclables.

D'autre part il lui précise encore que le projet de l'avenue Adrien-Jeandin a été soumis à l'Office des transports et de la circulation qui l'a étudié de long en large.

Il existe 5 traversées de la rue de Genève sur une longueur de 4 km, dont 2 sur Thônex et nous devons montrer aujourd'hui que nous ne pouvons pas supporter 2 traversées de cette artère. L'Etat n'interviendra pas si Thônex ne montre pas ses intentions.

Enfin, il rappelle à M. MAXWELL que Thônex n'a pas fait d'erreurs en matière de circulation, Thônex n'a strictement rien fait.

M. GRANDGIRARD estime qu'il faut arrêter toutes ces discussions, ces envolées lyriques et passer aux actes. Il faut voter ce projet et avancer dans sa réalisation.

M. SOMMARUGA vient d'entendre une remarque faite à voix basse disant "qu'ils seraient favorables à ce projet vu qu'ils habitent ce quartier". Je trouve cette remarque déplacée car j'espère que si l'on siège autour de cette table ce n'est pas pour des intérêts personnels. Les Conseillers municipaux qui habitent cette région ont des contacts avec les habitants du quartier. Ils peuvent mieux juger ce qui est de l'intérêt de ces derniers par rapport à quelqu'un qui habite le nord de la commune dans une villa bien "pépère".

Quant à l'entrée en matière de M. FORNERONE, je trouve que c'est un discours fort qui justifie un projet fade. Si vraiment on avait voulu aller dans le sens qui avait été indiqué par nombre de fractions au début de la législature dont la fraction socialiste, on serait venu avec un projet plus fort visant clairement les objectifs qui ne sont aujourd'hui qu'esquissés. Venir faire aujourd'hui des envolées en disant qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela, c'est bien beau, mais dans la pratique M. FORNERONE, vous avez mis 4 ans pour pondre ce petit projet qui est fade.

Le parti socialiste votera "pour" mais il faut aussi qu'il y ait une information correcte qui soit faite.

Par ailleurs, j'ai été surpris d'apprendre par la voie d'un débat télévisé ayant pour objet la traversée de la Rade, qu'un giratoire était prévu au carrefour de la route de Sous-Moulin et de la route Blanche. Or, le Conseil municipal n'a pas été informé de ce projet cantonal. Dès lors, je pense que toute une série d'études municipales ont été réalisées sur la traversée de la Rade alors qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal d'étudier la politique cantonale, par contre celle qui concerne les habitants de l'avenue Adrien-Jeandin, l'est.

Pour ce qui est de la traversée de la rue de Genève par la rue de l'Amandolier et par le chemin de la Montagne, il s'agit de problèmes cantonaux, pour lesquels je suggère à M. FORNERONE d'aller siéger au Grand Conseil.

Enfin, il est vrai que des erreurs ont été commises dans l'aménagement de la rue de Genève lors de son élargissement. Il convient donc de voir les éléments positifs de ce projet soit : la sécurité améliorée pour les habitants, la limitation de la vitesse, bien que cela n'empêchera pas le trafic de transit, dans un quartier qui regroupe le 30 % de la population communale.

M. RENGGLI : ce projet ne séduit en aucun cas les Indépendants. Dans le préambule de l'étude faite par le bureau HERRERA & TOMMASI – qui ne sont, paraît-il, en aucun cas des spécialistes – il est bien reconnu que l'avenue Adrien-Jeandin est utilisée comme itinéraire complémentaire à l'avenue de Thônex. Alors, pourquoi s'en séparer. Si cette artère "digère" 8'000 véhicules par jour, cela prouve bien qu'elle est indispensable. Les travaux que vous voulez entreprendre ayant pour but d'empêcher le trafic sur cette rue, il s'agit de protectionnisme au détriment des riverains de l'avenue de Thônex. Les Indépendants ne peuvent l'admettre. Quel avenir réservez-vous aux habitants de l'avenue de Thônex ? un enfer...(développement de Thônex-Village et zone de développement de l'avenue de Thônex entre autres). Renoncez donc à ce vote. Discutons d'aménagements légers sur l'avenue Adrien-Jeandin et attaquons-nous aux vrais points noirs de la circulation pour lesquels rien n'a été fait à ce jour. Avant de dépenser froidement Fr 1'820'000,- nous pourrions nous offrir une simulation. Y renoncer nous paraîtrait une erreur. Les Indépendants voteront donc "non" et vous invitent à en faire de même.

M. MAXWELL : en ce qui concerne le vélo, que je pratique beaucoup, contrairement à M. FORNERONE, je pense simplement que je ne suis pas une girouette. En effet, j'ai vraiment cru que ça allait ralentir la circulation. Puis on m'a fait des queues de poisson et à mon corps défendant, je dois dire que n'ai plus l'opinion que le vélo est un moyen de ralentir la circulation. Au début de mon intervention, j'ai dit que je n'avais pas décidé pour quelle chose j'allais voter, pour le moment, ni vous M. FORNERONE, ni personne d'autre, m'a convaincu que cette artère allait faire diminuer la circulation dans la région qui est un des objectifs de "Circulation 2000" puisque c'est un quartier. A ce propos, ce que disait M. GRANDGIRARD concernant les envolées lyriques ou autres, j'aimerais simplement dire qu'actuellement on a toujours la tendance de dire que oui, il faut faire quelque chose, pour faire quelque chose, etc., à la rigueur on a l'impression que c'est purement politique. Il y a deux manières de faire les choses, il y a la manière forte et autoritaire, c'est-à-dire on lance une étude, ensuite derrière un paravent technocratique, on présente cette étude à la population, comme on a fait ici à Thônex, ensuite on écoute les gens et voilà le résultat, autrefois cela marchait et puis en procédait à l'exécution du projet. Actuellement, il y a une sensibilité plus grande dans ce domaine parce que tout le monde est concerné, et puis il y a un blocage systématique, mais pourquoi il y a blocage

systématique ? Parce que on procède de manière autoritaire, on discute partout avec des spécialistes, avec l'OTC, que sais-je ? Mais on ne discute plus par la manière démocratique. La manière démocratique, c'est d'abord le débat public, aller vers les gens, discuter avec eux, ensuite, on fait des consultations avec des associations de quartier. Et après on va vers un consensus et avec ce dernier on entre dans une procédure de réalisation. C'est cela que je voulais dire.

M. GOBET : même si ce projet ne donne pas entièrement satisfaction, je voterai "pour", par solidarité avec les gens qui habitent le quartier et aussi pour la sécurité des enfants. Il est regrettable que l'on ait pas prévu une piste cyclable qui parte du chemin Olivet en direction de l'école Jeandin, puis du cycle du Foron. D'autre part, nous devons éviter le trafic de transit sur Thônex et une étude devrait être faite au carrefour de Fossard afin que les frontaliers partent directement sur cette douane.

M. FORNERONE : il faudra bien, qu'on le veuille ou non, traverser la rue de Genève. Montrons nos intentions à l'Etat de vouloir préserver notre population.

M. PAYCHERE trouve que le débat est enflammé pour un projet soit disant "fade". Quand on entend les oppositions, aussi bien de "Thônex-Réalisme" et du Touring Club Suisse qui, avec d'autres arguments, arrivent aux mêmes conclusions. Je crois que ce soir, on a tout entendu, tout et son contraire.

En ce qui concerne le carrefour rue de Genève, le débit n'est pas réglé par la largeur de la route mais par les fréquences des feux. La qualité de ce projet est bien réelle, d'autant plus, qu'il y a eu de nombreux accidents à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu les art. 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le document établi par le bureau F. HERRERA, ingénieur civil,
- Vu le préavis favorable de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 26 janvier 1995,
- Vu le préavis favorable de la commission de "Circulation" du 26 janvier 1995,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 31 janvier 1995,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 18 voix "pour", 5 voix "contre" et 1 abstention)

(Suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 1'970'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin en rue à trafic modéré, montant duquel il convient de déduire la somme de Fr 150'000,- représentant la contribution du Département des Travaux Publics et de l'Energie à ces aménagements, soit un crédit de Fr 1'820'000,-.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 1'820'000,- à laquelle il convient de rajouter les crédits d'études votés les 24 juin 1986 et 15 octobre 1991 d'un montant total de Fr 175'000,-, soit au total Fr 1'995'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1996 à 2010.

Suite à ce vote, M. RENGGLI déclare qu'il est scandaleux de prendre une telle décision sans avoir fait aucune simulation.

La séance est interrompue pour la pause cigarettes.

8. Information concernant la création d'une "Maison chénoise"

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux "Oeuvres pour la jeunesse" déclare :

"En accord avec le Comité des colonies de vacances nous avons créé une commission pour étudier la création éventuelle d'une "Maison chénoise". Cette commission a effectué un sondage auprès de la population chénoise afin de connaître son opinion dont voici les résultats :

Le sondage publié dans "Le Chénois" N° 345 de septembre 1994 concernant le bâtiment de la colonie d'Armiaz a reçu 69 réponses accompagnées le plus souvent de commentaires très pertinents. Si la qualité fut excellente, nous pouvons regretter la faible quantité des documents reçus.

Toutefois l'image que nous donne ce sondage est très précise et permettra aux trois Conseils administratifs de conduire une étude selon les critères suivants :

- la préférence est donnée à un projet de transformation.
- Utilisation : camps de vacances, réunions de famille, centre aéré, camps de sport, résidence temporaire.

- Durée : un maximum de 2 semaines avec une préférence pour 1-2 jours (week-end).
- Capacité : chambres à 2-4 lits.
- Accès : accessibilité impérative en toutes saisons.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier et de vous soumettre des propositions qui pourront être utilisées lors de la prochaine législature."

Avant d'entreprendre des études ou des possibilités de créer cette "Maison chênnoise", il serait bon ce soir, que le Conseil municipal, sans ouvrir un débat donne son aval pour la poursuite de ces études.

Il précise enfin qu'en aucun cas dans cette "Maison chênnoise" il sera question de parler de colonie puisqu'un accord a été conclu avec les colonies de Saint-Gervais pour environ 5 ans.

M. GOBET signale que chaque fraction politique avait donné son préavis et demande s'il serait possible d'incorporer ces derniers dans ces études.

M. PIAZZALUNGA : cela sera fait.

M. DE FELICE demande si le projet prévu rendrait incompatible l'utilisation de cette maison par des colonies de vacances.

M. PIAZZALUNGA : cette "Maison chênnoise" sera principalement pour des adultes.

M. GRANDGIRARD demande si l'on abandonne complètement l'utilisation de ce bâtiment pour des enfants, exemple classe de neige, clubs de football, basket, entraînements, scouts, etc..

M. PIAZZALUNGA : suite au sondage, toutes les demandes seront prises en considération.

M. SCHAMBACHER précise que ce bâtiment est pour l'instant propriété de l'Association des colonies de vacances Chêne-Bourg/Thônex et il était question de donner ce bâtiment aux communes, pour autant que des colonies soient maintenues. Dans le cas présent, il n'est plus question de colonies et je ne vois pas comment l'Association peut remettre un bâtiment sans rien recevoir en échange. C'est un problème à discuter.

M. PIAZZALUNGA : le projet de la "Maison chênnoise" est une idée entre Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, mais si l'Association des colonies décide de ne pas céder ce bâtiment aux communes, ce projet tombe à l'eau.

M. SOMMARUGA : quelle est la condition de Chêne-Bougeries ?

M. PIAZZALUNGA : c'est de participer à la réalisation d'une "Maison chênnoise", et que la maison actuelle et les terrains appartiennent aux trois communes.

M. SOMMARUGA : je dirais oui pour aller de l'avant, mais il faudrait qu'on nous présente un dossier un peu plus complet, tant au point de vue du choix financier que de celui de la gestion.

M. GRANDGIRARD : lors des différentes discussions, il avait été question d'une "Maison chênnoise" ou "Thônésienne" pour différentes activités mais aucun lieu n'avait été fixé. Ce soir, nous avons un projet qui nous parle uniquement d'Armiatz et ceci me gêne beaucoup. Je souhaite que l'on parle d'une "Maison chênnoise" et qu'on étudie les différentes possibilités qui se présentent soit en Suisse, soit en France.

M. DE FELICE pense qu'il serait dommage d'abandonner cet endroit, ne serait-ce que par respect à tous les bénévoles qui ont oeuvré pendant des années à l'entretien de ce bâtiment afin qu'il soit en état de recevoir nos colons.

Après discussions, il ressort que le Conseil municipal est acquis à entreprendre avec les deux autres communes, la création d'une "Maison chênnoise". Quant au lieu il en sera discuté, mais il va de soi que ce ne sera pas forcément Armiatz.

9. Projet de délibération

Néant.

10. Communications et propositions du Conseil administratif

10.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

10.1.1. Répond à diverses questions posées lors du précédent Conseil par :

- M. GOBET concernant la durée des travaux à l'avenue Tronchet, la réponse est :
"Encore quelques semaines."

- M. RENGGLI, concernant des jeux pour enfants au CSSM :
"Le message a été transmis au Directeur du Centre."
- M. FAVRE au sujet de la création d'un passage piétons au chemin de Floraire à la sortie du parc :
"Cette demande a été transmise par M. FORNERONE à la commune de Chêne-Bourg."
- M. MAXWELL pour une piste cyclable à la route de Malagnou :
"Il s'agit d'une route cantonale et cette demande a été transmise à l'Etat."

10.1.2. Colonies de vacances

Le séjour 1995 a été fixé du 8 juillet au 11 août 1995 à La Rippe.

10.1.3. Centre sportif Sous-Moulin

Suite à la demande de Thônex, une commission "ad hoc" a été créée comprenant des membres des trois communes chénoises afin d'étudier le budget et surtout le préfinancement du Centre.

Cette commission s'est déjà réunie à deux reprises et il semblerait que nous allons arriver à un accord.

Quant à l'extension future, il a été demandé aux architectes de prévoir dans leur projet une patinoire, en respectant la volonté de chaque Conseil municipal de ne pas dépasser la somme de Fr 12'000'000,-.

Les architectes préparent un projet qui sera présenté à la nouvelle législature afin d'éventuellement débiter les travaux.

10.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

- ##### 10.2.1. Pour répondre à la lettre de M. RENGGLI, concernant la diffusion des documents émanant de la Mairie :

"Jusqu'en 1992 les plans étaient exposés à la salle du Conseil municipal. Depuis cette date le 80 % des documents est envoyé à tous les Conseillers municipaux. Et il y a un 20 % environ qui est distribué à chaque Conseiller administratif et à un représentant par parti ceci pour des raisons d'économie."

10.2.2. Fête du Tessin

L'école du Pont-Bochet a proposé comme nom à cette fête "THONECINO", celle-ci aura lieu les 9, 10 et 11 juin prochain.

10.2.3. Corabia

La commission culturelle qui s'occupe de ce dossier a décidé d'organiser avec la commune de Corabia des échanges culturels et ceci pour les 4 prochaines années. Le premier échange sera la venue d'une classe de Corabia à Thônex, et un groupe de notre commune se rendra en Roumanie.

10.2.4. Assermentation des Conseillers municipaux

Cette manifestation aura lieu le mardi 6 juin prochain.

10.3. M. FORNERONE, Conseiller administratif

10.3.1. Traversée de la Rade

Tant que les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire ne sont pas réglés on ne peut pas inviter les Thônésiens à voter, au mois de septembre prochain, "pour" une traversée de la Rade.

Pour ma part, la solution n'est pas de rassembler toute la circulation sur la route Blanche pour la canaliser dans un tunnel jusqu'au plateau de Frontenex. Les populations concernées par la traversée de la Rade s'étendent d'Hermance jusqu'à l'Arve.

Enfin, pour répondre à M. SOMMARUGA concernant l'image du giratoire de Sous-Moulin, notre but est d'arriver à régler les problèmes d'accès dus à l'extension du Centre Sportif. Seul un giratoire de 80 mètres de diamètre, et non de 150 mètres, permettrait d'amener des transports publics, de régler le problème d'une piste cyclable à Malagnou et de relier le stade de foot au Centre sportif d'une manière facile, ainsi tous les problèmes de circulation pourront être plus aisément réglés.

10.3.2. Concours rue de Genève

Au sujet de ce concours rien ne sera publié avant le mois de juin. D'ores et déjà on peut dire que les 5 communes, regroupant

50.000 habitants, ont pris l'option assez ferme qu'il ne devra pas y avoir du trafic de transit sur cette rue de Genève. L'orientation qui se dégage, d'une manière générale, est de prolonger le tram 12 jusqu'à Annemasse.

10.3.3. "Thônex-Verchères"

Aucun fermage n'a été attribué dans cette région. Pour répondre à M. SCHAMBACHER la cession de la parcelle destinée à la commune n'a pas encore été effectuée d'une manière juridique.

M. DE FELICE donne la précision suivante : *"que par le biais du Conseil administratif la commune doit exiger le transfert de cette parcelle au niveau du registre foncier, et ainsi nous posséderons celle-ci."*

M. FORNERONE remercie M. DE FELICE pour cette précision.

11. Propositions individuelles et questions.

- 11.1. M. SOMMARUGA : signale que la villa MINAZZI, que la commune vient d'acquérir, est squattée. Tant qu'une affectation ne sera pas définie à ce bâtiment, le procureur Général ne procédera pas à l'évacuation de cette villa. Eventuellement pourrait-on envisager de la louer à une famille nombreuse de la commune, en attendant qu'une décision soit prise ?

M. PIAZZALUNGA : Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de la brigade anti-squatters, a pris contact avec les occupants de cette villa et ces derniers s'en iront d'eux-mêmes le 28 février, date à laquelle l'acte d'achat sera signé.

Dès leur départ, le service des "Espaces Verts" procédera au nettoyage et au rafraîchissement de cette villa.

Quant à la question d'obtenir un rabais sur le prix de vente, suite à l'occupation des squatters, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

- 11.2. M. SOMMARUGA : suite à une lettre de l'Association des communes en date du 24 mai 1994, une proposition avait été faite quant au processus de récupération des vêtements, et il semblerait que la commune de Thônex n'ait pas donné suite à cette proposition.

M. FORNERONE : cette question a échappé au Conseil administratif qui se renseignera.

- 11.3. M. SOMMARUGA : pourrait-on avoir une estimation précise sur le coût actuel des études effectuées sur la route Blanche et notamment sur le giratoire ?

M. FORNERONE : L'ensemble des crédits votés par le Conseil municipal est de Fr 80'000,-. Nous sommes parfaitement dans les prévisions et nous avons encore une marge pour continuer les études et les investigations.

Le Conseil administratif a formulé, d'une manière très nette, une demande à l'Etat afin que ce dernier dispense un crédit d'étude substantiel à la commune de Thônex, pour continuer et terminer des choses concrètes sur les routes cantonales.

Le Conseil administratif ne va pas continuer à investir dans le giratoire sans avoir reçu du Département des travaux publics et de l'Energie un crédit d'étude pour arriver à des images concrètes sur les routes cantonales.

- 11.4. M. MAXWELL espère que M. FORNERONE, concernant l'aménagement global en relation avec la traversée de la Rade, tiendra compte des grandes potentialités qu'il y a dans les transports en commun qui ont été votés en même temps que cette traversée.

Les aménagements légers effectués au chemin du Petit-Bel-Air pourront donc au fond servir comme expérience pilote.

Ma question principale est la suivante : j'ai déposé un projet qui s'appelle Trafic Normal à Thônex (TNT). Est-ce volontairement que ce projet n'a pas été présenté ce soir ? Je désire avoir une réponse claire à ce propos.

M. FORNERONE aimerait avoir de la part de la commission de "Circulation" un mandat concret quant aux démarches à entreprendre par rapport à ce projet TNT.

- 11.5. M. MAXWELL : alors je pose la question à M. CORTHEZY, Président de cette commission, à qui j'avais expressément demandé de prévoir ce projet à l'ordre du jour de ce Conseil vu qu'il comportait une clause d'urgence, ce qui m'avait été promis.

M. CORTHEZY je n'ai pas promis de le prévoir au Conseil municipal mais en commission.

- 11.6. M. MAXWELL : s'oppose à ceci car ce projet a été voté à l'unanimité par la commission de "Circulation" et il ne voit pas pourquoi il serait à nouveau reporté à une nouvelle commission de "Circulation".

M. le Président propose que MM. CORTHEZY et FORNERONE s'entendent afin de prévoir ce projet au prochain Conseil.

- 11.7. M. MAXWELL : l'Association Lémanique pour la promotion du rail a adressé un courrier au Conseil administratif et aimerait savoir si ce dernier l'a reçu.

M. PIAZZALUNGA Confirme avoir reçu ce courrier, mais le Conseil administratif, avant de se prononcer, désire recevoir la liste des membres, partant du principe que pour qu'une société puisse être subventionnée par Thônex les 3/4 de ses membres doivent être domiciliés sur la commune.

- 11.8. M. MAXWELL : Nous avons reçu un dossier concernant la sécurité à la route de Mon-Idee. Il serait souhaitable de prévoir tout de suite ceci à une prochaine commission.

Cela fait maintenant une législature que je suis dans ce Conseil municipal et que je demande que :

1. l'on fixe une commission de circulation au sujet du trafic et des transports à Thônex,
2. et une commission concernant l'environnement pour laquelle cette commission a été formée.

je propose, en outre, que l'on fasse rapidement lors d'une prochaine séance un débat au sujet de la circulation globale dans un contexte positivement environnemental.

- 11.9. M. FISCHER aimerait avoir des nouvelles concernant l'agrandissement du parc à vélos à Moillesulaz.

M. FORNERONE : ceci est prévu à l'ordre du jour de la prochaine commission d'Etudes & Urbanisme.

- 11.10. Mme SCHNEIDER-BIDAUX aimerait connaître la politique de la commune quant à l'entretien des préaux de l'école Adrien-Jeandin, car des parents ont été choqués d'apprendre que l'on ait demandé aux enfants de nettoyer les préaux après la récréation.

M. FORNERONE : il ne s'agit pas de faire un nettoyage des préaux mais de ramasser les papiers après la récréation. La commune envisagera également de poser des poubelles supplémentaires.

11.11. M. PAYCHERE : fait la proposition suivante concernant une "Ouverture en nocturnes de l'administration municipale" :

- Vu la demande croissante de la population d'avoir accès à des activités commerciales et administratives en dehors des heures traditionnelles de bureau;
- Vu le succès de la votation populaire de décembre 1994 concernant l'ouverture nocturne des commerces;
- Vu la souplesse d'horaire qu'une fermeture retardée offre aux employés;
- Vu le succès de l'action "Allô, M. le Maire";
- Vu que le mardi est le jour de consultation des Conseillers administratifs et des commissions;
- Vu que le mardi n'est pas un jour de nocturne des commerces;

Le Conseiller municipal soussigné propose au Conseil administratif :

1. De prolonger l'ouverture de la Mairie le mardi jusqu'à 20h.
2. D'y offrir aux communiens une sélection de prestations telles que les services d'état-civil, de la police municipale et la consultation des dossiers ouvert au public.
3. De tenir compte des intérêts des employés dans l'aménagement de ces nouveaux horaires."

Cédric PAYCHERE
Conseiller municipal

M. PIAZZALUNGA : excellente proposition ! Toutefois, je précise que l'ensemble du personnel sera consulté et un débat va s'ouvrir afin de savoir si c'est un plus à offrir à la population, sans contrainte ni obligation pour le personnel communal.

11.12. M. ZOGG : pourrait-on intervenir au chemin du Bois-Des-Arts car les voitures se parquent sur la partie pavée qui est réservée aux piétons.

M. FORNERONE : avant que le tapis définitif ne soit posé une information sera faite auprès des riverains.

11.13. M. GOBET : il y a plus d'une année que notre Conseil municipal a voté l'adhésion au GICAL, qu'en est-il ? Ne pourrait-on pas prévoir un point à l'ordre du jour de la commission qui s'occupe de ces problèmes ?

M. FORNERONE précise que Thônex et les 3 Chênes ne font pas partie du GICAL mais néanmoins participent aux évolutions.

11.14. M. GRANDGIRARD : pour desservir les lignes 31 et 41 les TPG ont utilisé des petits bus bleus de la maison "Globe" ce qui ne correspond pas à ce qui avait été convenu. Qu'en est-il du décompte annuel ?

M. FORNERONE le Conseil administratif prend note.

M. SCHORER ce décompte annuel nous parviendra au mois de mars.

11.15. M. SOMMARUGA : fait remarquer que des appartements sont vides dans les "HBM" du chemin Chapelly.

M. FORNERONE : des travaux sont prévus au mois de juin et les appartements ont déjà été libérés.

11.16. Mme BANDERET : connaît-on déjà les résultats du "Brass-Band Festival" ?

M. SCHORER : les comptes ne sont pas tout à fait bouclés et les résultats vous seront communiqués lors d'un prochain Conseil.

11.17. M. DE FELICE : nous avons demandé :

1. Une liste des mandataires actuellement en charge sur des projets réalisés sur la commune.
2. Lors de la votation sur la traversée de la Rade qu'une information soit faite aux Thônésiens.

M. FORNERONE : une information sera donnée en temps voulu.

3. Qu'en est-il du projet de la limitation de la vitesse à l'avenue des Verchères demandée par les habitants ?

M. FORNERONE : cette question est prévue lors d'une prochaine commission.

D'autre part, il remercie le Conseil administratif d'avoir pris en charge une partie des cotisations des Samaritains et souhaite que les autres communes chênoises en fassent autant.

- 11.18. M. BOISSONNAS a été approché par des habitants du 10, ch. des Deux-Communes pour souligner, une fois de plus, l'état de saleté dans lequel se trouve le parking de ce chemin. Il souhaite que l'on intervienne auprès des concierges afin qu'un nettoyage plus soigneux soit effectué.

M. FORNERONE : la régie en sera informée.

12. A HUIS CLOS : Préavis demandes de naturalisation :

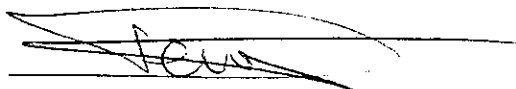
Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à six demandes de naturalisation suisse, ressortissants de la commune de Thônex de :

- 12.1. M. Nicola LEOCATA, 1962, de nationalité italienne, marié, 2 enfants.
12.2. M. Silvisya FILIPUCI, 1935, de nationalité turque, marié
12.3. M. Bahman HABACHI, 1943, de nationalité iranienne, marié, 1 enfant
12.4. Mme Saliha BOUHARA née BOUGUEDOURA, 1943, de nationalité algérienne, veuve, 1 enfant
12.5. Mme Martine Claudette Georgette DEL GIOVANE, 1951, de nationalité française, divorcée
12.6. M. Harold James, GLEASON, 1964, de nationalité allemande, célibataire.

La séance est levée à 23h.30.

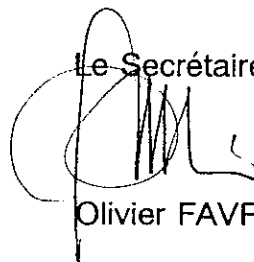
*

Le Président :



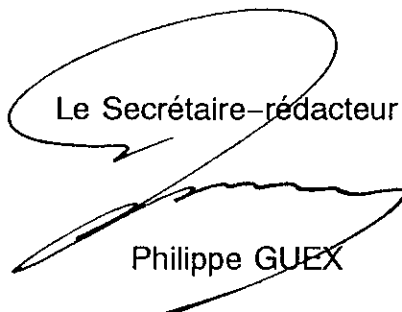
Philippe DECNEY

Le Secrétaire :



Olivier FAVRE

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUERX